

Quoique mesurée, il y avait néanmoins l'assurance que le gouvernement s'intéressait à la situation des retraités du Canadien National.

Le 19 juin 1969, comme en fait foi le hansard à la page 10451, le ministre des Transports, répondant à une question que je lui posais en fin de soirée, m'a donné l'assurance qu'on allait agir en faveur de ces anciens employés. Bien sûr, il a mentionné qu'ils recevaient également la pension de la sécurité de la vieillesse; mais si celle-ci doit être bloquée et soustraite à l'indexation consentie ces dernières années, la situation devient d'autant plus urgente. Au moment où le ministre mentionnait le niveau de certaines pensions, il y eut cette intervention dont le hansard fait état:

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est toujours de la pauvreté.

Le ministre a repris immédiatement:

J'admets avec l'honorable député que c'est loin d'être suffisant. Mais il sait, j'en suis sûr, que même si ces gens ont bénéficié de notre sollicitude quand nous avons augmenté la pension de vieillesse, nous voulons faire plus; et je crois que nous y réussirons.

Voilà ce qu'a dit le ministre des Transports au sujet des pensions du Canadien National, au mois de juin 1969, six mois après que le gouvernement eut annoncé une hausse des pensions des fonctionnaires à la retraite. Cette hausse, annoncée, je le répète, au mois de décembre, est entrée en vigueur au mois de mars de cette année.

Au mois de janvier de cette année, certains d'entre nous ont commencé à éperonner le ministre des Transports pour qu'il soumette cette question au comité pertinent. Le ministre m'a dit, comme en témoigne la page 2385 du hansard du 14 janvier 1970, qu'il serait heureux que cette question soit renvoyée au comité permanent des transports et des communications de la Chambre des communes, ainsi qu'aux représentants du Canadien National. Neuf jours après, comme rien n'était survenu, j'ai interrogé le président du Conseil du Trésor sur ce point, et il m'a assuré qu'il s'en occuperait bientôt. Et c'est ce qui est arrivé.

En conséquence, selon la promesse du ministre de la Défense actuelle (M. Macdonald), alors leader du gouvernement à la Chambre, la question a été renvoyée au comité permanent des transports et des communications, et à mon avis, ce comité a accompli un travail exhaustif et excellent. Je crois être en mesure de le dire parce que, même si je n'étais pas officiellement membre du comité, j'ai invoqué le privilège accordé aux députés non membres de comités et j'ai assisté à la plupart des séances lorsque le comité a discuté des pensions du Canadien National. En particulier, j'ai assisté très fidèlement aux séances lorsque le comité a rédigé son rapport.

Les députés savent pertinemment que lorsque le comité a rédigé son rapport, il s'est étendu longuement sur cette question. Il a exonéré le Canadien National à certains égards. Par exemple, il y avait eu des allégations selon lesquelles le Canadien National faisait peut-être avec la caisse de pensions des choses qu'il ne devrait pas faire; il a été exonéré à ce sujet. Cependant, le comité a déclaré

sans ambages que le temps était venu pour les sociétés d'État, surtout pour le Canadien National, de faire pour leurs employés précisément ce que le Parlement du Canada avait fait pour les fonctionnaires à la retraite.

Cette recommandation fait l'objet de deux paragraphes du rapport du comité, figurant respectivement au bas de la page 36:13 et au haut de la page 36:14 du fascicule n° 36 de la dernière session. Je cite:

4. En premier lieu, le comité désire souligner que l'entrée en vigueur du régime des pensions du Canada et du régime des rentes du Québec a consacré l'adoption du principe de l'indexation des pensions sur le coût de la vie. De plus, un second principe important a été adopté suivant lequel le Parlement, au nom de tous les Canadiens, a appliqué sur une base régulière, l'indexation des pensions sur le coût de la vie et ce qui est encore plus important, rétroactivement à tous les pensionnés de la fonction publique.

Le comité recommande avec force que ces principes soient adoptés sur une base plus large et que d'autres grands employeurs, y compris les sociétés de la Couronne, reconnaissent leurs obligations et suivent l'exemple du Parlement dans ce domaine.

La phrase suivante est la plus importante de tout le rapport:

Le comité recommande en particulier que les chemins de fer du Canadien National mettent en œuvre ces principes sur le champ.

On ne saurait être plus clair, monsieur l'Orateur. Le comité permanent des transports et des communications recommande que le CN prenne, en faveur de ses employés, une mesure identique à celle qu'a prise le gouvernement du Canada par la voie parlementaire pour les fonctionnaires en retraite. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le comité le 9 septembre 1970. Il a été déposé à la Chambre des communes le lundi 5 octobre 1970. Deux jours plus tard, le 7 octobre 1970, une motion dûment inscrite au *Feuilleton* par le député de London-Est (M. Turner), agissant au nom du président du comité, le député de Lasalle (M. Lessard) qui était absent, fut adoptée à l'unanimité par la Chambre. Il n'y a pas eu de débat ni de dissension. Autrement dit, les membres de tous les partis, y compris les ministériels de l'arrière-ban, ont accepté et appuyé à l'unanimité ce rapport qui demandait au Canadien National d'appliquer séance tenante le principe d'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités que l'on avait adopté.

• (2.30 p.m.)

Je ne prendrai qu'un instant pour rappeler aux députés que les mesures prises pour les fonctionnaires retraités se divisaient en deux. Il y avait une disposition de rétroactivité, le taux d'augmentation pouvant atteindre 42 p. 100 pour ceux qui étaient partis depuis 18 ans ou plus, et une disposition portant que dorénavant, si le coût de la vie augmentait, les pensions des fonctionnaires à la retraite augmenteraient chaque année. Telle était la situation lorsque nous avons fait cette recommandation, et c'est ce que nous demandons au CN de faire pour ses employés.

Les députés n'ont pas été surpris lorsque, quelques jours plus tard, certains d'entre nous avons commencé à poser des questions. C'était le vendredi 9 octobre 1970, comme on peut le voir à la page 20 du hansard, que j'ai